

ANNÉE

SCOLAIRE

2017-2018

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
RÉUNI EN SÉANCE ORDINAIRE LE 27 septembre 2017

Quorum : 8 Présents 12 dont 12 votants

Présidence : Madame Frédérique JOUBERT, Provisure

Secrétaire de séance : Mme JOUBERT, Provisure

Secrétaire adjoint : Sergio Calderara

Début de séance : 18h10

Fin de séance : 20h30

Membres avec droit de vote : 12 (dont 1 arrivé après le premier vote)

Présents : cf. liste d'émargement (annexe 1)

Absents excusés :

Ordre du jour :

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 14-06-2017
- 2- Bilan de rentrée
- 3- La nouvelle circulaire AEF des Instances dans les établissements scolaires
- 4- Vie scolaire : Charte d'utilisation des téléphones portables et protocole de lutte contre la violence.
- 5- Compte-rendu de la réunion du CESC du 18-09-2017
- 6- Questions diverses

Mme Joubert ouvre le conseil en remerciant toute l'équipe du Conseil d'Établissement 2016/2017 pour les réunions tenues toute l'année de façon toujours très constructive.

Les élections par voie électronique sont en cours.

Suite au retrait de l'ordre du jour du point sur les voyages, Madame Joubert demande à ce les professeurs souhaitant organiser un voyage proposent un dossier pour le prochain Conseil d'Établissement.

Un représentant des personnels enseignants demande à ce que soit traité le point évoqué au dernier conseil, la poursuite d'Etudes dans le système brésilien pour certains de nos élèves.

Madame Joubert accepte cette modification de l'ordre du jour car cette demande reflète aussi l'inquiétude renouvelée des parents qui malgré des explications très précises au moment de l'inscription se posent toujours cette question, d'autant plus qu'il y a une nouvelle loi.

Mme Huelva répond :

La demande d'équivalence se fait auprès de la la Secretaria d'educação do DF et la procédure est très simple et a été mise sur notre site pour que les parents en soient informés. Tout le processus est très clairement expliqué. <http://www.lyceefrancaisbrasil.com/les-equivalences-france-bresil>

C'est la même procédure pour toute les fins d'études des élèves étrangers.

Nous sommes au DF, capitale du pays et nous avons toutes les ambassades donc nous avons une libération de fonctionnement comme lycée international, c'est un privilège que n'ont pas Sao Paulo et Rio.

Le MEC fédéral prend cette donnée en compte : l'équivalence est autorisée par le ministère.

Si un jour les exigences changent pour le lycée (ce qui est très peu probable) le lycée accompagnera le changement.

Pour répondre sur les inquiétudes générées par la nouvelle loi d'Éducation : cette loi demande 2400 h qui doivent être faites en trois ans du lycée et le cursus proposé compte largement plus que cela.

Un personnel enseignant remercie Mme Huelva qui a parfaitement accompagné sa fille dans ses démarches.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 14-06-2017

Vote : pour 10 contre 0 abstention 0

2- Bilan de rentrée

Effectifs élèves : La rentrée 2017 s'est déroulée sans problème. Le nombre d'élève correspond au nombre d'élèves prévus plus une dizaine.

			TOTAL CLASSE	TOTAL ÉTABLISSEMENT
Maternelle	PS	A	19	141
		B	19	
	MS	A	22	
		B	24	

	GS	A	29	
		B	28	
Primaire	CP	A	20	268
		B	19	
		C	20	
	CE1	A	22	
		B	24	
	CE2	A	22	
		B	21	
		C	20	
	CM1	A	25	
		B	26	
	CM2	A	25	
		B	24	
Collège	6eme	A	26	154
		B	25	
	5eme	A	18	
		B	21	
	4eme	A	15	
		B	17	
	3eme	A	17	
		B	15	
Lycée	2de		30	76
	1ere	ES	14	
		L	3	
		S	11	
	Tale	ES	12	
		L	2	
		S	4	
				639

Remarque : Il est difficile de gérer la pression à l'inscription. Presque 400 demandes n'ont pas été satisfaites - tous niveaux confondus - depuis janvier 2016. L'an prochain il n'y aura pas de création de classe : Il est prévu des doubles niveaux pour faire face à la montée des GS et ne pas augmenter le nombre de classes déjà trop important (deux de plus que prévues)

Personnels : Les enseignants étaient tous présents sauf un collègue qui est arrivé avec deux semaines de retard pour obtenir son visa.

Nous avons appris en fin d'année le départ de deux professeurs résidents, au mois de mai (départ sur un poste d'expatrié EMCP2) et fin juin (départ sur un poste de résident), alors que les opérations de recrutement doivent normalement être terminées le 30 mars. La difficulté vient du fait qu'une fois les candidats sélectionnés, ces derniers doivent obtenir leur détachement, ce qui devient de plus en plus difficile. Et les refus de détachement arrivant tard, cela entraîne des propositions de poste très tardives aux candidats en liste d'attente, 24 juin ici ! Et par conséquent, la nécessité de rechercher un titulaire et d'obtenir le fameux détachement après le « mouvement » des professeurs en France, ce qui est extrêmement difficile. Seuls des collègues déjà en poste à l'étranger peuvent bouger facilement mais cela met en difficulté les autres lycées à leur tour....

Nous souhaitons donc la bienvenue, à Caroline Pierrard et Stéphanie Orillard, enseignantes du premier degré, à Rafael Aguiar et Emmanuel Chabin en mathématiques, Emeric Colombet en SVT, François Drelon en HG, et Angélique Texier en Technologie au second degré. Au pôle administratif et TOS, Wesley Santos comptable, Carlos Neto informaticien, Debora Da Silva, Gustavo Rodrigues, Claudio Souza Surveillants du premier degré. Vanessa Sublon est partie en début d'année, remplacée par Marcio Ramos Quebaud, Et Paule Maillet complète son poste à la Communication en assurant l'accueil l'après-midi.

Autre point concernant la rentrée :

Le matériel bloqué à la douane est enfin arrivé, l'ENT va bientôt être en place, et une commission de gestion des ressources informatiques a été mise en place (Acte 1 du projet d'Établissement, une école numérique)

3- La nouvelle circulaire AEFÉ des Instances dans les établissements scolaires

Le texte a été envoyé à tous les membres du Conseil d'Établissement et les instances expliquées en plénière aux parents.

Au nombre des modifications majeures apportées au texte par rapport au précédent texte figurent notamment :

- la modification des compétences du conseil d'établissement, désormais compétent pour émettre un avis sur les missions particulières (IMP) donnant lieu à indemnités ainsi que sur le budget et le compte financier des EGD (page 2, chapitre I)
- la création des conseils de vie collégienne (page 15, chapitre VI)
- la création de CHSCT locaux (page 21, chapitres VIII et IX)
- l'autorisation du vote électronique pour les élections des représentants des parents d'élèves (page 25, chapitre X)
- les précisions apportées sur les conseils et commissions pédagogiques autres que les instances décisionnelles (page 26, chapitre XI)

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la création (page 27) de la cellule de formation continue au sein de chaque établissement dont le fonctionnement est détaillé dans une note de cadrage du 05 juillet 2017.

Ces ajouts et modifications ont entraîné, dans le texte, une réorganisation de la présentation des différentes instances.

Mme Joubert précise qu'elle préparera un tableau à remplir avant le prochain CE pour remplir tous les "postes" disponibles, afin de ne pas perdre de temps.

NB

- Les IMP permettent aux enseignants qui accomplissent des missions particulières d'être rémunérés : trois enseignants reçoivent une IMP pour chacune des missions qu'ils accomplissent
- Mr Cousineau au titre de la coordination des langues, Mr Colombet au titre de la gestion du laboratoire, Mme Texier au titre de la gestion du laboratoire de technologie et en tant que PRIO personnel ressource en information et orientation. IMP du responsable informatique. Ils doivent faire un état des lieux de leur activité l'année précédente (éventuellement) et signer une lettre de mission qui est prête.
- Le Conseil de la Vie collégienne (CVL) a été créé l'an dernier et est déjà impliqué dans plusieurs projets.
- La cellule de formation continue est réunie régulièrement (12 septembre pour la dernière, et la prochaine est prévue le 24 octobre). Les nouvelles orientations contenues dans la circulaire mentionnées seront intégrées au fonctionnement de cette cellule.

4- Vie scolaire : Charte d'utilisation des téléphones portables et protocole de lutte contre la violence.

A. Charte d'utilisation des téléphones portables

Au vu des nombreuses possibilités offertes par l'utilisation des téléphones portables en classe sous contrôle des professeurs (BYOD) et dans le cadre du projet d'Établissement Acte 1 Une école numérique, un professeur a proposé l'adoption d'une charte numérique - au lycée seulement car la loi ne permet à priori pas d'utiliser le téléphone portable en classe pour les collégiens - à intégrer dans le Règlement Intérieur :

CHARTRE D'UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE EN CLASSE AU LYCÉE

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant les cours.

Cependant, à des fins pédagogiques, les professeurs peuvent être amenés à l'autoriser.

Lors de ces moments clairement identifiés par l'enseignant, l'élève a pour obligation d'utiliser son appareil dans les limites des instructions données.

Toute utilisation non conforme aux conditions et limites définies par l'enseignant est constitutive d'une faute. Tout abus dans l'utilisation des ressources mises à la disposition de l'utilisateur à des fins extra-scolaires est passible de sanctions et/ou de poursuites judiciaires.

Le lycée déclare n'assumer aucune responsabilité au titre des agissements fautifs ou délictueux des utilisateurs auxquels il fournit un droit d'accès.

Je soussigné, élève du Lycée Français François Mitterrand de Brasília, comprend et accepte les règles d'utilisation du téléphone portable en classe.

Signature :

Je soussigné, responsable légal de, élève du Lycée Français François Mitterrand de Brasília, comprend et accepte les règles d'utilisation du téléphone portable en classe.

Signature :

Attention : cette charte ne concerne pas les tablettes personnelles pour le moment non autorisées.

Vote : pour 11 contre 0 abstention

B. Protocole exceptionnel contre la violence quotidienne

Un problème relationnel important s'est progressivement accentué dans un niveau au collège. Ce phénomène a débuté surtout l'an dernier et nous avons fait intervenir des professionnels, sur des périodes longues, 11h pour une psychologue, 6 séances de 2h en ½ groupe pour une thérapeute (voir compte-rendu du CESC ci-après), mis en place des tutorats, fait fonctionner la Commission de médiation entre autre.

Malgré cela, les élèves ont souvent recours à des comportements au-delà des limites, remplaçant le dialogue par la violence verbale ou physique qui devient banale.

Aussi pour stopper drastiquement ce phénomène, Mme Joubert propose de mettre en place un

protocole d'urgence provisoire :

«En ce début d'année scolaire, certains élèves du collège adoptent des comportements contraires au Règlement Intérieur.

Ont été observés des gifles, des coups de pieds, des injures etc...

Les violences verbales et physiques n'ont pas lieu d'être au sein du LFFM et ne peuvent être acceptées.

Aussi et dans l'hypothèse où un élève se rend coupable d'un acte de violence verbale ou physique avéré au sein du LFFM, une tolérance zéro sera appliquée : la famille sera avertie et il lui sera demandé par la direction de venir chercher immédiatement son enfant.

De façon concomitante, toutes les mesures possibles d'accompagnement pour les élèves en difficulté comportementale continueront à être prises par l'équipe du lycée. L'aide de tuteurs élèves ou enseignants sera recherchée prioritairement ainsi que des processus de médiation (commission de médiation, commission de vie scolaire)».

Mme Joubert précise qu'elle n'a pas besoin de ce texte pour appliquer des sanctions qui seront prises ultérieurement mais que ce texte a pour but d'impliquer toute la communauté et de faire comprendre aux enfants et aux parents, à qui ce texte sera expliqué, que la violence n'est pas un mode de fonctionnement accepté au lycée. Un professeur estime que les sanctions sont inutiles et que seul l'accompagnement sera utile. Un parent intervient pour dire qu'il comprend et soutient cette initiative.

Un courrier sera envoyé aux familles expliquant cette disposition.

Mme Joubert explique que l'accompagnement et la médiation se poursuivront mais qu'il faut stopper net ces gestes violemment et inutilement agressifs.

Vote : pour 10 contre 0 abstention 1

5- Compte-rendu de la réunion du CESC du 18-09-2017

I ° ACTIONS RÉALISÉES L'AN DERNIER ET QUI PEUVENT ÊTRE RENOUVELÉES

A) ACTION DE PRÉVENTION-ÉDUCATION AUX CONDUITES ADDICTIVES

Ces trois dernières années, Mme Ana CHAVES, neuropsychologue spécialisée en dépendance chimique chez les adolescents et jeunes adultes, travaillant à l' IEPSE (Instituto de Ensino e Pesquisa em Saúde) est intervenue dans les classes de 4ème et 1ère l'an dernier ; et auprès des parents lors d'une réunion d'information en 2015.

Le thème sont les drogues licites et illicites, séances de 3 fois 1 heure par classe.

Le CESC décide de maintenir cette action cette année en classe de 4ème et 1ère.

B) ACTION DE PRÉVENTION-ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Mme Ivana CARVALHO et Mr Gustavo COLIN, sexologues, interviennent depuis trois ans dans notre établissement à ce sujet.

Ils sont intervenus dans les classes de 3ème, à raison de deux fois deux heures heures.

Il a été décidé l'an dernier que cette action devrait se faire en 2 fois 2 heures et à certaines périodes de l'année plus « sensibles » à ce sujet, juste avant le carnaval par exemple.

Le CESC décide de maintenir cette action cette année en classe de 3ème.

C) ÉDUCATION À L'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE

La dentiste Ilana GUIMARÃES MARQUES, fondatrice de la clinique IGM Odontopediatria, et son équipe sont intervenues dans les deux classes de CP et les trois classes de CE1 l'an dernier.

L'intervention se déroule en deux temps :

- un premier temps théorie-débat visant à apporter des informations sur la santé bucco-dentaire pour sensibiliser à l'importance de l'auto-gestion de la santé de manière ludique afin d'être efficace et durable (physionomie de la bouche et des dents, images de bouche saine et bouche pathologique, les amis et les ennemis de la santé buccale, alimentation saine et aliments nocifs pour la santé buccale, mauvaises habitudes : sucer le pouce, ronger ses ongles etc ..., démystification de la visite chez le dentiste, comment éviter et gérer les traumatismes de la bouche)

- un temps de pratique de brossage de dents en présence des professionnels avec l'usage du colorant bleu pour visualiser les endroits où l'enfant ne se brosse pas correctement les dents

Tous les élèves ont reçu en fin d'intervention un livre réalisé par Mme Guimarães, « A boca como você nunca viu ».

Le CESC décide de maintenir cette action cette année en classes de GS et CP.

D) INTERVENTION D'UNE PSYCHOLOGUE

Une psychologue/psychopédagogue, Mme Roseane LAVALL, intervient à l'école depuis deux ans pour des actions répétées ou ponctuelles.

Elle est intervenue l'an dernier en classe entière pour tenter de résoudre des problèmes sérieux de relations entre ces élèves. Elle est intervenue sur plusieurs mois, au total : 11 heures.

Cette même psychologue est intervenue ponctuellement dans une autre classe pour aborder le sujet de la dépression.

Elle est intervenue également en classes de CM1 et CM2 (14 séances), pour aborder des sujets comme la puberté, le harcèlement, les relations amicales et autres sujets que les élèves ont choisi, en lien avec les professeurs des écoles afin qu'ils puissent y avoir un suivi en classe.

Le CESC décide de maintenir cette action cette année en classe de CM1.

E) CréaPAZ

Arthérapeute et psychopédagogue de formation, Mme Véronique INACIO propose des ateliers de

médiation des conflits par le théâtre, utilisant la méthode CNV (Communication Non Violente), depuis 2 ans au lycée.

L'an dernier, Mme INACIO et Mme JAUMON sont intervenues dans cette même classe où la psychologue a travaillé, à raison de 6 séances de 2H en ½ groupe, dont l'objectif était de retrouver une cohésion dans cette classe.

F) JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Ces deux dernières années, en collaboration avec le CVL (Conseil de la Vie Lycéenne), a été organisé l'intervention de l'ONG ARCO-IRIS (Movimento Nacional de Cidadãs posithivas) auprès de tous les élèves du collège-lycée sous forme d'information et débat sur le VIH-SIDA, le 01 décembre. Cette action sera renouvelée cette année.

G) PRÉVENTION DES ACCIDENTS DOMESTIQUES

Mr Claudio CRISOSTOMO, sergent du corps des pompiers de Brasília, est intervenu l'an dernier à raison de deux heures dans les deux classes de CE2 pour parler des accidents domestiques. Le CESC décide de maintenir cette action cette année.

H) CONFÉRENCES SUR LES PREMIERS SECOURS

L'an dernier, le sergent du corps des pompiers Yan Omar est intervenu deux heures auprès des élèves de collège-lycée afin d'apporter des informations théoriques sur les premiers secours. Le CESC décide de renouveler cette action à partir de CM2 jusqu'aux classes de lycée.

I) SÉCURITÉ ROUTIÈRE-SÉCURITÉ DES PIÉTONS (ASSR1-ASSR2)

Sera reconduit cette année.

J) VENUE D'UN AGENT DU CIFAD

Mr GRUSSENMEYER Fabien, major de Gendarmerie du CIFAD (Centre Interministériel de Formation antidrogue) situé à Fort de France en Martinique, sera présent dans l'établissement du 25 au 28/09/2017. Il est en charge de la prévention des conduites addictives et des drogues en milieu scolaire.

Il interviendra pour toutes les classes du CM1 aux Terminales.

Une conférence aura lieu mardi 26/09 à 19h pour les parents et le personnel du lycée.

K) FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Une première formation est prévue en Octobre 2017 pour 15 membres du personnel dont les ASEM, les surveillants du premier et second degré.

Pour information :

Le coût de ces interventions a été détaillé lors du précédent Conseil d'Établissement, le montant total s'élève à 11 321 reais. Rajouter coût intervention CIFAD (prise en charge des frais de mission sur place)

II ° IDÉES DE NOUVELLES ACTIONS

A) BATALHÃO ESCOLAR

Le batalhão escolar est une entité de la Police Militaire de Brasília qui intervient dans les écoles pour aborder les sujets des drogues, violences, harcèlement, crimes sur internet et le statut de l'enfant et de l'adolescent.

Contact sera pris pour en faire profiter les élèves de CM1, CM2, 6ème, 5ème et Seconde.

B) FORUM SANTÉ

Un projet « Forum Santé » est en cours de réflexion.

Ce forum se déroulerait au mois d'avril, sur une semaine, pour les élèves, les parents et le personnel.

Les sujets abordés seraient les conduites addictives, les violences en milieu scolaire, les dangers des réseaux sociaux, le don d'organes, conférences sur la dépression, le suicide, les troubles alimentaires, la séparation des parents.

C) FORMATION DE MÉDIATEURS

L'idée est de former les surveillants du secondaire et du primaire pour gérer les conflits dans les temps de pause des élèves et également qu'ils puissent former des élèves volontaires.

A voir avec l'UnB qui ont déjà mis en place ce projet dans des écoles publiques de Brasília.

Vote pour valider les décisions prises en CESC et félicitation de Mme Joubert pour le travail accompli par Mme Jaumon :

Vote : pour 11 contre 0 abstention 0

Questions diverses :

Pas de questions diverses des parents

Questions diverses des personnels :

- Comité de gestion : les statuts n'ayant pas été modifiés, peut-on espérer cette année une représentation des enseignants ?

La question est transmise à l'APE. Les représentants des enseignants demandent quand une réponse leur sera donnée, la question ayant déjà été posée au CE de novembre de l'an dernier sans réponse.

- Conseil d'école : Peut-on limiter à 15 représentants (15 enseignants et 15 parents) ?

La circulaire précise bien que le maximum est 15 enseignants et 15 parents. Mr Bourthoumieu suggère qu'il y ait au moins un professeur de portugais avec une voix consultative, et 15 titulaires de classe avec droit de vote, les enseignants participent à tour de rôle selon un calendrier établi à l'avance.

- Infirmerie : Des élèves nécessitant des soins quotidiens sont scolarisés cette année. Peut-on envisager d'accorder des moyens supplémentaires ? Lesquels ?
C'est une question qui sera traitée plus précisément en CHS et CHSCT.

- Restauration scolaire : Le forfait attribué l'an passé sera-t-il reconduit ? De nombreux personnels estiment que l'amélioration de la qualité du service n'est pas à la mesure de ce qui avait été annoncé pour l'augmentation des tarifs.

Le cuisinier vient de changer et une nette différence est apparue en qualité.

Personnels et autres commensaux :

PRIX REPAS +7% en moyenne Tarif

SOCIÉTÉ DE SERVICE R\$ 9,50 R\$ 10,00

RECRUTÉS LOCAUX/RÉSIDENTS R\$ 16,00 R\$ 17,00

EXPATRIÉS R\$ 18,00 R\$ 19,00

ÉLÈVES IND R\$ 18,00 R\$ R\$ 20,00

AUTRES PERS EXTÉRIEURES R\$ 22,00 R\$ 24,00

Si les personnels choisissent un forfait, ce dernier n'a pas changé.

Mr Lemoigne enverra un mail d'information dès son retour.

- Comment organiser la recherche de sponsors au niveau de l'établissement ?

Mme Joubert répond qu'il n'y a pas de problème pour afficher le logo d'un sponsor par exemple sur l'écran d'accueil quand on fait une projection à l'amphithéâtre etc...

Il existe déjà un sponsor, SODEXO qui propose 5 bourses de repas à des enfants de personnels.

Les parents du bureau de l'APE sont de leur côté en train de faire une recherche.

Problème : il n'y a pas beaucoup d'entreprises françaises à Brasilia.

Recherche d'entreprises brésiliennes ou autres ?

Une lettre type peut être envisagée, le choix d'accepter un sponsor ou non étant de la responsabilité du chef d'Établissement.

- Peut-on envisager la création d'un espace de vente de produits dérivés sur le site de l'établissement ? Qui s'en charge ?

Mme Joubert répond qu'il n'y a aucun problème sur le principe, même si ce n'est pas la vocation

première du lycée et si il s'agit de produits directement liés au lycée. Il faut malgré tout attendre le retour de Mr Lemoigne pour voir les contingences légales.

Le problème est de savoir qui va s'en occuper. Le responsable de communication peut se charger de l'interface.

L'idée d'une vente de papeterie pourrait être envisagée, afin que les élèves du collège puisse avoir des feuilles ou cahiers à petits carreaux pour certaines disciplines.

- Exercice d'évacuation : bilan

Ce bilan sera établi au prochain CHS mais l'exercice s'est très bien déroulé à part quelques fenêtres ou portes oubliées. L'alarme était beaucoup plus audible.

- Quel calendrier pour la mise en place des tablettes et des VPI ? Pour la mise en route de l'ENT ? Ce sujet sera traité en commission informatique.

Un professeur remercie Mr Lemoigne qui a organisé la possibilité pour les personnels d'avoir une assurance en négociant les prix (thème qui avait été traité dans un précédent CE).

fin du conseil 20h30